



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Jeudi 12 Février 2015

L'an **deux mille quinze**, le douze février, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 3 Février 2015

PRESENTS :

CANTON DE LUC-EN-DIOIS : MM. BOEYAERT (AUCELON) ; PHILIPPE (BARNAVE) ; BLAS, (BEAUMONT-EN-DIOIS) ; RUSSIER (BEAURIERES), VILLET (CHARENS), FONTAINE (JONCHERES) ; CHEVROT (LA BATIE DES FONTS) ; BUIS (LESCHES EN DIOIS) ; EGLAINE, DU MESNIL, SAUVAN (LUC-EN-DIOIS) ; GUILHOT (MISCON) ; BASSET (MONTLAUR-EN-DIOIS) ; CHAUDET (POYOLS) ; JEANJEAN, ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU, LE DONNE (VALDROME) ; ASTIER, GRANJUX (VAL MARAVEL).

CANTON DE DIE : MM. VIVENZIO, ODDON (AIX-EN-DIOIS) ; CARRAU (BARSAC) ; BORTOLINI (CHAMALOC) ; BECHET, FEUILTAINE, GUILLAUME, LEEUWENBERG, MOUCHERON, REYNAUD, RIBARD, TREMOLET (DIE) ; EYMARD, PONSON (MARGINAC-EN-DIOIS) ; MOLLARD, ROUX (MOLIERES GLANDAZ) ; FLOHIC, GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GERANTON (PONTAIX) ; BIGLIA (ROMEYER) ; PONCET (SAINTE CROIX) ; VINCENT (SAINT JULIEN-EN-QUINT).

CANTON DE LA MOTTE CHALANCON : MM. LUQUET, BOISSE (BELLEGARDE-EN-DIOIS) ; REYNAUD (BRETTE) ; PLASSE (CHALANCON) ; VINCENT (PRADELLE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DUBY (SAINT DIZIER-EN-DIOIS) ; FERNANDEZ (SAINT NAZAIRE-LE-DESERT) ; BRES (VOLVENT).

CANTON DE CHATILLON-EN-DIOIS : TOURRENG (BOULC) ; PUECH, VANONI (CHATILLON-EN-DIOIS) ; MAZALAIGUE (GLANDAGE) ; GAILLARD, MATHERON, BONNIOT (LUS LA CROIX HAUTE) ; MILLET-BARBE (MENGLON), CORNILLON (SAINT ROMAN) ; ROISEUX (TRESCHENU-CREYERS).

POUVOIRS : GONCALVES à BECHET, DUC à MOUCHERON, PERRIER à FEUILTAINE, BOYER à ROUIT, MIZZI à PUECH, YALOPOULOS A VIVENZIO

EXCUSES : LACOUTIERE (ROMEYER), GONDOUIN (GUMIANE), BOYER, COMBEL (LA MOTTE CHALANCON), MIZZI (CHATILLON-EN-DIOIS) ; Mme THOMAS

EGALEMENT PRESENTS : Mme BOUAN, BELBEOC'H, FORTIN, ALLEMAND.

Le quorum est atteint.

G.Trémolet est secrétaire de séance.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

A. INFORMATIONS - DEBATS

1. Motion option Sport et Nature Collège –Lycée du Diois
2. Finances : Débat d'Orientation Budgétaire 2015

B. DECISIONS

3. Déchets : Modification des statuts du Sytrad
4. Désignation d'un délégué titulaire et suppléant au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique
5. Economie : création commission économique
6. Enfance Jeunesse : versement d'acomptes de subventions de fonctionnement

C. QUESTIONS DIVERSES

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

A. INFORMATIONS - DEBATS

A.Matheron propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- ajout d'une motion pour l'option sport nature
- ajout d'une délibération pour versement d'acomptes de subvention.

Les délégués valident cet ordre du jour.

1. Motion option Sport- Nature Collège - Lycée du Diois

C150212-01

Objet : Motion option Sport et Nature Collège-Lycée du Diois

Le Conseil Communautaire, comme l'ensemble du territoire, frappé par le drame qui a touché la cité scolaire du Diois s'associe à la douleur de la famille du jeune Renaud, décédé, fauché par une avalanche lors d'une sortie à ski de randonnée. Nous apportons notre soutien à l'ensemble de l'équipe éducative, des personnels et des élèves de la cité scolaire qui doivent faire face à cette terrible situation.

Nous rappelons l'intérêt pour le territoire et ses jeunes de la section sportive. Elle permet une mixité sociale et une ouverture extrêmement bénéfique. Elle tire vers le haut l'ensemble des élèves à travers de bons résultats, mais aussi dans une dynamique collective citoyenne très positive. Elle est en cohérence sur ce territoire où la naturalité et le sport de pleine nature sont une composante de notre vie quotidienne.

Le Comité communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'adopter la présente motion de soutien à l'option sport et nature**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

Reçu en Préfecture le : 16/02/2015

Publié et notifié le : 16/02/2015

A.Matheron précise que la motion veut rappeler que cette option sport et nature est cohérente avec notre territoire sur le plan touristique et économique. C'est une manière de favoriser la mixité sociale avec les jeunes qui viennent de l'extérieur.

Pas d'autre remarque.

2. Finances : Débat d'Orientation Budgétaire 2015

C150212-02

Objet : Finances : Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants. Monsieur le Président expose les orientations budgétaires pour l'année 2015.

Le débat sur les orientations à prendre dans le cadre du budget primitif 2015 a eu lieu. Le Conseil Communautaire prend acte de ces orientations.

Reçu en Préfecture : 16/02/2015

Publié et notifié le : 16/02/2015

A.Matheron précise qu'il parle sous contrôle de R.Biglia en charge des finances. La présentation est jointe au présent compte-rendu. Il informe les délégués que la candidature LEADER a été acceptée. Les services auront à apporter quelques compléments.

O.Tourenng précise que la phase initiale des fouilles de la **ZA de Chamarges** s'est terminée la semaine dernière. Il a rencontré le bureau d'études pour finaliser le DCE. La consultation des entreprises devrait être lancée très prochainement pour un démarrage des travaux prévus pour le début de l'été. A ce jour, il y a une incertitude sur le montant de financements du Fonds National d'Archéologie Préventive entre 35 K€ et 250 K€. Cela explique qu'une seule tranche de fouilles a été réalisée à hauteur de 117 K€ HT.

A.Matheron informe que le projet **pôle enfance** à Die se précise autour d'un agrandissement de l'actuelle halte-garderie, située rue Joseph Reynaud regroupant le Relais Assistantes Maternelles (RAM) et le Lieu Accueil Enfants Parents. A ce jour, D.Fernandez précise qu'il y a une demande de garde pour une vingtaine d'enfants. Il ajoute que le RAM oriente donc les familles sur d'autres modes de gardes comme les assistantes maternelles. Une autre solution peut être aussi de développer d'autres structures comme les micro-crèches.

Sur le classement de **l'office de tourisme**, B.Feuilaine précise que la 1^{ère} catégorie nécessite la création d'un site internet en 3 langues, d'un outil de commercialisation, ainsi que la mise en place d'une démarche qualité. Ce classement permettrait de maintenir le versement de la taxe additionnelle (130 K€ touchés par Die, en tant que station touristique). Il ajoute que cette recette est nécessaire à l'équilibre du budget de la ville. Si cette dernière perd son classement, la taxe sera perçue par le Département qui la reversera par péréquation (avec un délai et sans garantie du montant reversé). Y.Fontaine demande si ce changement de catégorie aura des impacts sur le personnel ou les jours d'ouverture. A.Matheron répond que les exigences se font à d'autres niveaux. Il rappelle que ce classement est communal même si la compétence est intercommunale. Pour obtenir une labellisation territoriale en station classée, il faut que l'ensemble des communes soient stations touristiques afin d'assurer une continuité territoriale.

Sur la **réforme des Ordures Ménagères**, JP.Rouit remercie les maires qui ont poursuivi la réforme malgré les changements électoraux. Il assure que les chantiers et les livraisons se déroulent très bien. Il informe qu'un camion sera loué à l'automne et que 2 ambassadeurs de tri seront recrutés pour sensibiliser la population. Il ajoute que même si les volumes globaux baissent, leurs coûts de traitement restent très élevés. L'emprunt prévu de 320K€ en 2014 ne serait pas nécessaire pour financer la réforme. L'objectif reste d'équilibrer le service déchets en dépenses et recettes (fonctionnement + investissement).

Sur **les emprunts**, pas de renégociation possible des emprunts actuels sans indemnité de remboursement anticipés dissuasifs. Les emprunts futurs pour la fibre pourraient être contractés auprès de la Caisse des Dépôts sur du long terme. Ce sont des emprunts indexés sur les taux d'intérêt du livret A, lui-même indexé sur l'inflation. L'idée est de garder une capacité d'emprunt pour les travaux à venir comme le pôle enfance. N.Carrau s'étonne d'emprunter pour les travaux **de la fibre** qui vont d'étaier sur 10 ans. Sur les fonds de concours des communes pour le financement de la fibre, les 1^{ers} appels de fonds n'interviendront qu'en 2016. B.Russier indique qu'ADN lui a affirmé que la fibre ne serait pas à Beaurières avant 10-15 ans. D.Fernandez répond que la CCD va décider avec ADN de la programmation des travaux sur le territoire. Il préconise de faire passer des fourreaux dès qu'il y a des travaux prévus. Sur les délais, on est plutôt dans les 5 à 10 ans à compter de 2016. O.Fortin précise qu'un 1/10^{ième} du programme est réalisable,

chaque année sur le Diois. D.Fernandez ajoute que le Diois a une avance puisque la pré-étude est déjà faite.

Pour le **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**, A.Matheron propose que l'intercommunalité conserve la totalité du FPIC, soit 246.000€ (2014 : 91.000€ CCD + 155.000€ communes). Le FPIC devrait augmenter jusqu'en 2016. Par contre, la baisse de la DGF est évaluée à 111.000€ pour 2015, soit 160.000€ en cumulé depuis 2013. G.Trémolet précise que la baisse de DGF, cumulée sur 5 ans, pour Die est de 500.000€ sur 1.500.000€ perçus au total.

Les délégués communautaires valident les orientations sur les moyens 2015 :

- FPIC intégralement reversé à la CCD.
- Maintien des taux : 4 taxes +TEOM
- Emprunt de la ZA de Chamarges
- Autofinancement de la réforme des OM

Puis pour les années à venir,

- Révision des taux de la taxe de séjour conformément à la loi de décembre 2014,
- Travail avec la Perception de Die sur la politique d'abattement.

Ces décisions se prendraient au plus tard à l'automne pour une application en N+1.

Le législateur indique que la baisse des dotations peut être compensée par une révision de l'abattement. B.Feuillatne indique qu'un travail sera également conduit avec la Perception sur la correction des amortissements de l'abattoir (pour rattrapage).

B.Buis remercie le Président pour cette présentation pédagogique. Selon lui, la CCD a de belles perspectives et a su maintenir sa masse salariale. Il constate, avec satisfaction que la CCD porte des projets qui se réalisent. A.Matheron répond que la masse salariale pourrait évoluer prochainement au regard des nouvelles charges qui s'annoncent.

P.Leeuwenberg demande qu'un débat s'ouvre sur les **récentes lois** : la loi NOTRe, le schéma d'accessibilité réalisé par le Conseil Général, la loi GEMAPI. Il estime que les baisses de dotations et toutes ces lois vont entraîner une augmentation des dépenses qui ne semble pas anticipée par l'exécutif actuel. Sur le champ de la **Culture**, le DRAC a annoncé le financement de 500 à 1000 heures sous condition d'un positionnement politique local. Sur le **pôle enfance** de Die, P.Leeuwenberg souhaite que ce projet soit débattu en commission. A.Matheron répond que pour le pôle enfance, la commission a abordé le projet sur les besoins. La discussion entre l'exécutif intercommunal et la ville de Die se fait sur des hypothèses de lieux, dans un souci de prendre des décisions cohérentes. G.Tremolet ajoute que les échanges ont eu lieu avec les parents, lors de plusieurs rencontres qui ont fait évoluer le projet (accueil du LAEP et le RAM). Il n'estime pas être dans le secret avec la CCD. Le sujet sera traité en commission lorsque les hypothèses avec la ville seront confortées.

Sur les nouveaux champs de compétences, A.Matheron demande si le conseil communautaire est légitime pour discuter des lois. Il estime que ces décisions n'auront pas d'incidence sur le budget 2015. Sur la loi **GEMAPI**, B.Buis précise que le SMRD prévoit une mise en place au 1/1/2017. En attendant, il doit rencontrer les EPCI pour savoir comment vont se répartir les compétences. Il rappelle qu'aujourd'hui, le Département participe au financement du SMRD à 50% et ne peut prévoir si cela sera maintenu avec les élections prochaines.

Le **schéma de mutualisation** sera élaboré dans l'année. Il comportera peut-être le volet culturel. Si le DRAC attend le positionnement politique, les élus attendent que les financements existants soient pérennisés.

B. DECISIONS

3. Déchets : Modification des statuts du Sytrad

C150212-03

Objet : Déchets : Modification des statuts du Sytrad

Le Vice-président en charge des déchets expose :

Suite à la mise en place du nouveau schéma de coopération intercommunale, le SITVOM Rhône-Eyrieux sera dissout à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette dissolution entraîne des modifications de périmètre de certaines collectivités.

Dissolution du Sitvom Rhône-Eyrieux

Le Sitvom Rhône-Eyrieux est composé de trois collectivités : Communauté de communes Rhône Crussol, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (adhérentes au SYTRAD) et la Communauté de communes du Pays de Vernoux.

Suite à la mise en place du nouveau schéma de coopération intercommunale, le Sitvom Rhône-Eyrieux sera dissout à compter du 1^{er} janvier 2015.

Adhésion au SYTRAD de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour les sept communes issues du Sitvom Rhône-Eyrieux.

Suite à la modification des statuts du SYTRAD, délibération du Comité syndical du 12 février 2014 et à l'arrêté inter-préfectoral n°2014139-0016 (Préfecture de la Drôme) et n°2014139-0007 (Préfecture de l'Ardèche) du 19 mai 2014 qui en a découlé, la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) est, d'une part, adhérente au SYTRAD pour les communes d'Alissas, Chomérac, Coux, Creyseilles, Flaviac, Freyssenet, Lyas, Pourchères, Privas, Rochessaive, Saint Cierge La Serre, Saint Julien En Saint Alban, Saint Priest, Veyras, Ajoux et Gourdon.

D'autre part, la CAPCA est adhérente au Sitvom Rhône-Eyrieux pour les communes de Beauchastel, Dunière-sur-Eyrieux, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Rompon, Saint Fortunat-sur-Eyrieux et Saint Laurent-du-Pape,

Suite à la dissolution du Sitvom Rhône Eyrieux, la CAPCA souhaite adhérer au SYTRAD pour ces sept communes à compter du 1^{er} janvier 2015

Le territoire de la CAPCA, adhérente au SYTRAD, sera composée des communes d'Alissas, Chomérac, Coux, Creyseilles, Flaviac, Freyssenet, Lyas, Pourchères, Privas, Rochessaive, Saint Cierge La Serre, Saint Julien En Saint Alban, Saint Priest, Veyras, Ajoux, Gourdon et Beauchastel, Dunière-sur-Eyrieux, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Rompon, Saint Fortunat-sur-Eyrieux et Saint Laurent-du-Pape.

Adhésion au SYTRAD de la Communauté de Communes Rhône-Crussol pour les trois communes issues du Sitvom Rhône-Eyrieux

Suite à la modification des statuts du SYTRAD, délibération du Comité syndical du 12 février 2014 et à l'arrêté inter-préfectoral n°2014139-0016 (Préfecture de la Drôme) et n°2014139-0007 (Préfecture de l'Ardèche) du 19 mai 2014, qui en a découlé, la Communauté de communes Rhône-Crussol est, d'une part, adhérente au SYTRAD pour les communes de Alboussière, Boffres, Champis, Châteaubourg, Cornas, Guilherand-Granges, Saint Péray, Saint Romain-de-Lerps, Saint Sylvestre et Soyons.

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

D'autre part, la Communauté de communes Rhône-Crussol est adhérente au Sitvorn Rhône-Eyrieux pour les communes de Toulaud, Charmes-sur-Rhône et Saint Georges les Bains Suite à la dissolution du Sitvorn Rhône Eyrieux, la Communauté de communes Rhône-Crussol souhaite adhérer au SYTRAD pour ces trois communes à compter du 1^{er} janvier 2015. La Communauté de communes de Rhône-Crussol sera adhérente pour la totalité de son territoire.

Le Comité communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend acte de la dissolution du Sitvorn Rhône-Eyrieux à compter du 1^{er} janvier 2015**
- **accepte l'adhésion au SYTRAD de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour les communes d'Alissas, Chomérac, Coux, Creyseilles, Flaviac, Freyssenet, Lyas, Pourchères, Privas, Rochessauve, Saint Cierge La Serre, Saint Julien En Saint Alban, Saint Priest, Veyras, Ajoux, Gourdon et Beauchastel, Dunière-sur-Eyrieux, La Voulte- sur-Rhône, Le Pouzin, Rompon, Saint Fortunat-sur-Eyrieux et Saint Laurent-du-Pape**
- **accepte l'adhésion au SYTRAD Communauté de Communes Rhône-Crussol pour les communes de Alboussière, Boffres, Champis, Châteaubourg, Cornas, Guilhaierand-Granges, Saint Péray, Saint Romain-de-Lerps, Saint Sylvestre et Soyons et Toulaud, Charmes-sur-Rhône et Saint Georges les Bains, soit la totalité de son territoire.**
- **accepte la modification de l'article 1 telle qu'inscrite ci-dessus**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Reçu en Préfecture : 16/02/2015

Publié et notifié le : 16/02/2015

Pas d'autre remarque.

4. ADN : Désignation d'un délégué titulaire et suppléant au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique

C150212-04

Objet : ADN : Désignation d'un délégué titulaire et suppléant au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique

Le Président expose :

Suite au transfert de la compétence « communications électroniques » entériné par arrêté préfectoral le 18 avril 2014 et au processus d'adhésion au Syndicat Mixte d'Ardèche Drôme Numérique engagé par délibération du conseil le 11 septembre 2014 et validé par 51 communes sur 52, la Communauté des Communes du Diois a formalisé sa demande d'adhésion. Afin de la représenter au sein de la structure nouvellement élargie, les élus du conseil communautaire doivent désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Comité communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Nomme Daniel Fernandez comme titulaire et Noak Carrau comme suppléant**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

Reçu en Préfecture le : 16/02/2015

Publié et notifié le : 16/02/2015

A.Matheron propose qu'un vote soit organisé pour désigner le titulaire et le suppléant. J.Mazalaigue souhaiterait connaître les positions des candidats. N.Carrau indique qu'il est déjà délégué de la CCD au SDED. Il est particulièrement attaché à l'importance économique de la fibre optique et à la maîtrise de cet outil de désenclavement et de péréquation des territoires. Selon lui, le Diois est en retrait et pauvre par rapport aux territoires. La fibre est un moyen de redistribuer les richesses. D.Fernandez rappelle qu'il est en charge de ce dossier en tant que vice-président. Il a proposé une commission de travail et réaffirme que le conseil restera souverain dans ses décisions. Il rappelle que tous les éléments ne sont pas connus mais qu'il est urgent de rentrer dans la gouvernance d'ADN. A l'issue de l'élection à bulletin secret, sont nommés : D.Fernandez, titulaire avec 47 voix et N.Carrau, suppléant avec 12 voix.

5. Economie : création commission économique

Le Vice-Président en charge de l'économie expose :

La démarche IMPL (Institut de Management des Pratiques Locales) a été engagée en juin dernier. Elle s'est achevée en fin d'année avec le dépôt de la candidature LEADER. Elle a réuni des acteurs économiques et des élus autour d'un diagnostic partagé et de la construction concertée d'une stratégie de développement économique pour le territoire autour de 3 axes :

- Développer les activités productives « exportatrices » attachées au territoire qui ne se délocaliseront pas ;
- Accompagner le tourisme vers des retombées locales ;
- Encourager la propension à consommer localement pour favoriser l'économie de proximité.

Afin de poursuivre dans cette dynamique, de créer un espace de débat et de préparation des décisions en matière de développement économique, l'Exécutif souhaite proposer la création d'une commission « économie » ouverte aux délégués communautaires et aux conseillers municipaux intéressés.

B.Feuillatne remercie l'équipe technique de la CCD pour le travail engagé et félicite R.Biglia pour le succès de la candidature LEADER. La commission permettra de travailler sur les dossiers prioritaires identifiés lors de la journée du 11 septembre.

6. Enfance Jeunesse : versement d'acomptes de subventions de fonctionnement

C150212-05

Objet : Enfance Jeunesse : versement d'acomptes de subventions de fonctionnement

Le Vice-président en charge de l'Enfance-Jeunesse expose :

L'association GAPE est gestionnaire de la micro-crèche « les mini-pousses » de Boulc. A ce titre elle doit engager 19 000€ de dépenses nécessaires à l'ouverture prévue le 30 mars 2015. Il vous est proposé de valider le versement de l'acompte de 15 000€ (80% de la subvention de fonctionnement annuelle 2015) pour permettre à l'association d'assumer ces dépenses. Cette somme figurera comme un acompte 2015 dans la convention pluriannuelle avec l'association.

Habituellement la CCD verse le 1^{er} acompte du soutien aux associations en janvier. La précédente convention CCD association les Z'enfants d'abord a pris fin le 31/12/2014, la suivante sera validée en même temps que le vote du budget au 12 mars 2015. Il vous est proposé de valider le



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

versement d'un acompte de 25% de la subvention 2014 soit 10 605€. La convention pluriannuelle 2015-2018 fera l'objet d'une validation au conseil communautaire du 12/03/2015 et tiendra compte de ce 1^{er} acompte 2015.

Le Comité communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le versement d'un acompte de 15 000€ de la subvention de fonctionnement à l'association GAPE et le versement d'un acompte de 10 605€ à l'association les Z'Enfants d'abord.
- dit que ces acomptes figureront dans les conventions pluriannuelles avec les deux associations précitées
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Reçu en Préfecture le : 16/02/2015

Publié et notifié le : 16/02/2015

Pas d'autre remarque.

C. QUESTIONS DIVERSES

N.Duby alerte les délégués des pannes répétitives de l'opérateur Ozone. Ce dernier n'entretient pas ses équipements et les communes sont très régulièrement coupées du réseau. A.Matheron propose que les communes concernées fassent remonter leurs difficultés auprès de la CCD et il interviendra auprès d'ADN.

Les points ayant été tous abordés, la séance est levée à 19h40.

**Le prochain conseil communautaire aura lieu
le jeudi 12 mars à 17h30
à l'ESAT de Recoubeau.**

Fait à Die, le
Alain Matheron,
Président

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHE EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT